



En Haute-Savoie, le Département exploite un réseau routier de près de 3 000 km, entre 250 et 1 800 m d'altitude. Le trafic y est important, du fait notamment des déplacements domicile-travail, incluant ceux des transfrontaliers, et de la fréquentation touristique des stations.

Dans un territoire où la neige fait partie du paysage l'hiver, le service hivernal du Département vise à maintenir votre mobilité, malgré les intempéries. Il garantit malheureusement pas l'absence de difficultés...

C'EST POURQUOI EN HIVER, LA SÉCURITÉ SUR LES ROUTES EST VRAIMENT L'AFFAIRE DE TOUS !

Christian Monteil
Président du Département de la Haute-Savoie



LE SERVICE HIVERNAL DU DÉPARTEMENT

Du 15 novembre au 15 mars, voire avant et après dans les secteurs les plus exposés et selon la météo.

- Permanence 7j/7
- Le service débute généralement dès 3h et prend fin vers 22h, pour rendre les routes praticables de 5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté / de 8h à 19h sur le réseau secondaire.
- Lorsqu'il neige, les agents ne peuvent intervenir partout en même temps, d'où ces quelques centimètres de neige fraîche entre 2 passages de l'engin.
- Les interventions ont leurs limites naturelles (chutes de neige fortes et continues, vent et formation de congères, froid intense, verglas...) ou conjoncturelles (gestion du trafic, accident...).
- Pour protéger l'environnement, le salage n'est pas systématique. Les chaussées sont déneigées par raclage. Le sel sert à retrouver rapidement des conditions de conduite normales après la chute de neige ou pour lutter contre le verglas.



CHECK-LIST EN 10 POINTS

- ✓ Le toit sans neige, les vitres dégivrées avant de partir
- ✓ Bien informé sur la météo et les conditions de circulation (inforoute74.fr)
- ✓ Un liquide lave-glace qui ne gèle pas, le plein de carburant, les phares réglés...
- ✓ Les engins de déneigement et de salage travaillent (gyrophare bleu) : on facilite leur passage et on ne les double pas
- ✓ Des pneus adaptés, voire des chaînes (que vous savez monter sur les roues motrices)
- ✓ Éclairage : il faut voir et être vu
- ✓ Conduite sans à-coups, pas de freinage brusque, vive le frein moteur
- ✓ Vitesse réduite, distances de sécurité augmentées
- ✓ Des vêtements chauds, gants, chaussures adaptées (on ne sait jamais)
- ✓ Et bien sûr, toujours vigilant, courtois et... patient



LES+ DU PNEU HIVER

- Une bien meilleure motricité sur la neige
- Les distances de freinage divisées par deux sur la neige
- Une meilleure performance en dessous de 7°C par rapport aux pneus été, même en l'absence de neige
- Une diminution du risque d'aquaplaning grâce à la profondeur des structures des pneus

DISTANCE DE FREINAGE

Sur route enneigée à 50 km/h



Pneu hiver : 32 m Pneu été : 63 m

Sur route sèche à 80 km/h à une température inférieure à 7°C



Pneu hiver : 34 m Pneu été : 40 m

! Sur route enneigée, même avec un pneu hiver, la distance de freinage devient deux fois plus longue que sur route sèche.



LES PNEUS CLOUTÉS

- Pour les voitures uniquement
- Autorisés du samedi précédant le 11 novembre au dernier dimanche de mars de l'année suivante
- Vitesse limitée à 90 km/h sur autoroutes et voies express
- Macaron obligatoire à coller à l'arrière du véhicule